



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 153 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission intégrée
des Nations Unies au Timor-Leste**

Modalités de financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/67/618). Lors de cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements complémentaires et des précisions.

2. Dans sa résolution 2037 (2012), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 décembre 2012 le mandat de la MINUT en maintenant les effectifs actuels autorisés et fait sien le plan de réduction progressive de ses effectifs. Par sa résolution 66/270, l'Assemblée générale a ouvert au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, un crédit de 162 212 100 dollars, dont 155 429 000 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission, 6 431 900 dollars destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 351 200 dollars destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). L'Assemblée a réparti entre les États Membres, au titre de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, un montant de 78 393 550 dollars, et au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, un montant de 83 818 550 dollars, à raison de 13 969 758 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

3. Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a recommandé que la MINUT poursuive son retrait échelonné jusqu'à l'expiration de son mandat le 31 décembre 2012 (S/2012/765, par. 75). Dans son rapport, la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste a souscrit à la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la MINUT devrait avoir achevé son retrait à la fin de son mandat le 31 décembre 2012 (S/2012/889, par. 39).



4. Comme indiqué par le Secrétaire général au paragraphe 7 de sa note (A/67/615), le montant brut des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission durant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 est estimé à 86 592 700 dollars (montant net : 83 171 400 dollars), soit 11 590 700 dollars (montant net : 11 175 800 dollars) de plus par rapport au montant de 75 002 000 dollars (montant net : 71 995 600 dollars) déjà mis en recouvrement. Les ressources supplémentaires demandées doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes à la réduction et au retrait progressif des effectifs militaires et de police, notamment les observateurs militaires, la Police des Nations Unies et les unités de police constituées ainsi que le rapatriement du matériel appartenant aux contingents, à la cessation de service de toutes les catégories de personnel civil, à la rénovation des locaux avant leur cession au Gouvernement, aux dépenses additionnelles au titre des services de transport aérien et aux frais de remise en état du matériel de l'ONU avant son transfert à la Base de soutien logistique des Nations Unies ou à d'autres missions (A/67/618, par. 8).

5. D'après le Secrétaire général, si le Conseil de sécurité ne proroge pas le mandat de la Mission, il faudra, pour financer la liquidation de la Mission durant la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2013, des ressources d'un montant brut de 10 094 000 dollars (montant net : 9 657 100 dollars), dont 5 148 400 dollars pour couvrir les dépenses afférentes au personnel civil et 4 945 600 dollars pour couvrir les dépenses opérationnelles, dont les voyages, les installations et infrastructures, les transports terrestres, les communications et l'informatique, les services d'ambulance et autres services, le règlement des demandes d'indemnisation et le transport des effets personnels des membres de la Police des Nations Unies à rapatrier et le transport du matériel appartenant à l'ONU à la Base de soutien logistique des Nations Unies. Le Secrétaire général stipule qu'il faudrait aussi mettre en recouvrement, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, un montant de 3 215 950 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant de 175 600 dollars au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies (*ibid.*, par. 9 et 10).

6. Après avoir demandé des précisions sur le processus de réduction échelonnée des effectifs, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} janvier 2013, les effectifs civils devraient être ramenés à 73 membres du personnel recruté sur le plan international, 4 membres du personnel recruté sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies. En avril 2013, ils ne compteraient plus que 33 membres du personnel recruté sur le plan international et 4 membres du personnel recruté sur le plan national. Le Comité a aussi été informé que ces prévisions étaient prises en compte dans les projections à partir desquelles avaient été calculées les mises en recouvrement supplémentaires.

7. D'après le Secrétaire général, au 30 novembre 2012, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial pour la MINUT s'élevait à 22 503 982 dollars. De ce fait, le Compte spécial présentait au 3 décembre 2012 un solde en espèces de 14 800 000 dollars, ce qui représente un déficit de la réserve de trésorerie opérationnelle de trois mois (*ibid.*, par. 11).

8. Après avoir demandé des renseignements, le Comité consultatif a appris que des mémorandums d'accord couvrant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 avaient été conclus aux fins du financement de quatre organismes des Nations Unies appelés à assumer certaines fonctions de la MINUT, comme il ressort du tableau ci-après.

<i>Organisme</i>	<i>Ressources nécessaires (dollars É.-U.)</i>	<i>Personnel</i>
Programme des Nations Unies pour le développement	2 250 000	28 experts internationaux 27 experts nationaux 4 traducteurs
Fonds des Nations Unies pour la population	100 000	1 expert international 1 expert national
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	100 000	1 expert international
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	250 000	3 experts internationaux

9. Les mesures qu'il est proposé que l'Assemblée générale prenne sont présentées au paragraphe 13 de la note du Secrétaire général. Le Comité consultatif a souhaité obtenir le détail des activités et produits prévus, mais il n'a pas été donné suite à sa demande. **Le Comité compte que les renseignements en question lui seront communiqués dans le prochain rapport du Secrétaire général.**

10. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve :**
a) la mise en recouvrement d'un montant supplémentaire de 11 590 700 dollars (montant net : 11 175 800) au titre du fonctionnement de la Mission pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012; b) la mise en recouvrement d'un montant brut de 10 094 000 dollars (montant net : 9 657 100 dollars) pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2013 au titre de la prochaine liquidation administrative de la Mission, sous réserve de la décision que prendra le Conseil de sécurité; et c) la mise en recouvrement, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, d'un montant brut de 3 215 950 dollars (montant net : 2 893 350 dollars) au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et d'un montant brut de 175 600 dollars (montant net : 107 350 dollars) au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).